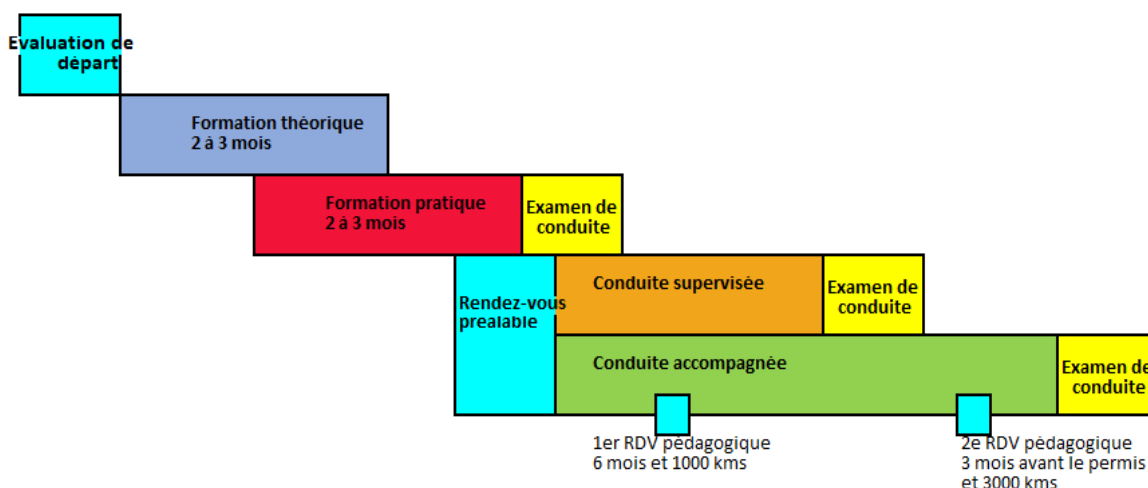




1.3 - PROGRAMMES DE FORMATION AUX PERMIS DES DIFFERENTES CATEGORIES

I. PROGRAMME DE FORMATION POUR LES CATEGORIES B, AAC ET CS



	Apprentissage Anticipé de la Conduite AAC	Conduite Supervisée	B traditionnel Boîte manuelle	B 78 Boîte automatique
À partir de :	15 ans	18 ans	18 ans	18 ans
Formation pratique minimum	20 heures	20 heures	20 heures	13 heures
Durée du permis probatoire	2 ans	3 ans	3 ans	3 ans
Rendez-vous préalable	1	1		
Rendez-vous pédagogiques	2			
Durée	Minimum 1 an et 3000 km de conduite accompagnée			

L'EVALUATION DE DEPART permet de mesurer le niveau du stagiaire, de déterminer un prévisionnel d'heures de formation afin d'atteindre le niveau permettant de réussir l'examen de conduite. À la suite de cela, nous établissons un contrat de formation.

LA FORMATION THEORIQUE

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur. Les cours sont dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité. L'entraînement au code peut être suivi dans les locaux de l'école de conduite avec un support média ou avec un enseignant ou via Internet.

Les thèmes abordés et les compétences développées sont les suivants :

- Les dispositions légales en matière de circulation routière.
- Le conducteur : les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite, l'influence de la fatigue sur la conduite, la pression sociale (publicité, travail ...) et la pression des pairs, etc.
- La route : les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée, etc.
- Les autres usagers de la route : la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers, les usagers vulnérables, les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs, etc.
- La réglementation générale : le transport d'un chargement et de personnes, la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule, etc. • Les gestes de premiers secours.
- Les précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule. • Les éléments mécaniques et autres équipements liés à la sécurité.
- Les équipements de sécurité des véhicules. • Les règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement. Les dispositions en matière de circulation routière.
- Le conducteur : les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite, l'influence de la fatigue sur la conduite, la pression sociale (publicité, travail ...) et la pression des pairs, etc.
- La route : les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée, etc.
- Les autres usagers de la route : la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers, les usagers vulnérables, les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs, etc.
- La réglementation générale : le transport d'un chargement et de personnes, la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule, etc.
- Les gestes de premiers secours.
- Les précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule.
- Les éléments mécaniques et autres équipements liés à la sécurité. • Les équipements de sécurité des véhicules.
- Les règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement.

LA FORMATION PRATIQUE

Débute lorsque l'élève a atteint un niveau théorique suffisant. La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route.

Les 4 compétences et les compétences associées ci-dessous sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation. Elles sont traitées en abordant les points suivants : le pourquoi, le, les risques, les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève, les pressions exercées par la société telles que la publicité, le travail..., l'auto-évaluation. La formation s'articule autour des 4 axes suivants :

<p align="center">Maîtriser le manieiment du véhicule dans un trafic faible ou nul</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures. • Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir. • Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire. • Démarrer et s'arrêter. • Doser l'accélération et le freinage à diverses allures. • Utiliser la boîte de vitesses. • Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire. • Regarder autour de soi et avertir. • Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.
<p align="center">Appréhender la route et circuler dans des conditions normales</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte • Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation. • Adapter l'allure aux situations. • Tourner à droite et à gauche en agglomération. • Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité. • Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire. • S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.
<p align="center">Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer et maintenir les distances de sécurité. • Croiser, dépasser, être dépassé. • Passer des virages et conduire en déclivité. • Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie. • S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide. • Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense. • Connaître les règles relatives à la circulation inter-file des motocyclistes. Savoir en tenir compte. • Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites. • Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, ..
<p align="center">Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Suivre un itinéraire de manière autonome. • Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie. • Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer. • Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir. • Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...). • Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.

L'élève se voit transmettre un livret MOBILE d'apprentissage, regroupant les thèmes ci-dessus, qu'il doit présenter à chaque leçon, afin de suivre son évolution. Une fiche de suivi MOBILE est remplie en parallèle afin de tracer les leçons et les progrès de l'élève.

Les leçons de conduite sont réalisées en voiture école, d'une durée de 1 heure minimum. Le stagiaire est accompagné à chaque fois d'un enseignant qualifié et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Un minimum légal de 20h doit être réalisé avant présentation à l'examen. Toutefois, la durée de la formation dépend de :

- l'évaluation de départ
- du temps d'apprentissage nécessaire pour valider les 4 thèmes de la formation
- la motivation et l'assiduité de l'élève.

II - PROGRAMME DE FORMATION B (78) vers B

OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, le conducteur doit avoir la capacité d'utiliser, en sécurité, un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel de façon simultanée avec les autres tâches de conduite.

PUBLIC CONCERNE

Seuls les élèves titulaires de la catégorie du permis B avec la mention 78 depuis au moins 6 mois, c'est-à-dire qui ont passés leur permis de conduire en boîte automatique sont concernés par cette formation.

Les élèves ayant passés leur permis en boîte automatique pour raison médicale ne sont pas autorisés à suivre cette formation !

CARACTÉRISTIQUES

FORMATION DISPENSÉE	
Véhicule utilisé	<ul style="list-style-type: none">• Catégorie B, à changement de vitesses manuel.• Appartenant à l'établissement.
Enseignement	<ul style="list-style-type: none">• La formation est pratique et individuelle.• Des apports théoriques sont délivrés par l'enseignant, à bord du véhicule.• La formation est dispensée par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite.• Une partie de la séquence 1 (trafic nul ou faible), limitée à une heure, peut être réalisée sur simulateur, notamment pour apprendre à utiliser la boîte de vitesses manuelle.

LA FORMATION DE 7 HEURES

LE PROGRAMME DE FORMATION			
Séquences	Durée	Intitulé	Contenu
1	2 H	Trafic nul ou faible	<ul style="list-style-type: none">• Comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre.• Être en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité.
2	2 H	Trafic nul ou faible	<ul style="list-style-type: none">• Comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre.• Être en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité.
3	3 H	Circulation et clôture de la formation	<ul style="list-style-type: none">• Savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précitées et adopter les techniques de l'écoconduite.• Être en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation.

À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école. Elle ne permet de conduire un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel qu'à compter du jour où vous B78 vers B êtes en possession du titre de conduite définitif.

III - PROGRAMME DE FORMATION 7H B VERS A1

OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, le conducteur doit être en capacité d'utiliser, en sécurité, des motocyclettes légères et des véhicules de la catégorie L5e.

QUAND PUIS-JE SUIVRE LA FORMATION ?

La formation peut être suivie un mois avant la date anniversaire des deux ans d'obtention de la catégorie B du permis de conduire.

CARACTÉRISTIQUES

FORMATION DISPENSÉE	
Véhicule utilisé	<ul style="list-style-type: none">• motocyclette légère ou véhicule de la catégorie L5e
Enseignement	<ul style="list-style-type: none">• La formation est dispensée par un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner de la catégorie A et A1 en cours de validité.• Un enseignant ne peut être autorisé à surveiller que trois élèves au maximum. L'enseignant peut surveiller ses élèves soit à bord d'une voiture, soit en tant que conducteur d'une motocyclette.

LA FORMATION DE 7 HEURES

LE PROGRAMME DE FORMATION			
Séquences	Durée	Intitulé	Contenu
1	2 H	Module théorique	<ul style="list-style-type: none">• Appréhender notamment les accidents les plus fréquents, la conduite sous la pluie ou de nuit, la nécessité d'être équipé de vêtements protecteurs.
2	2 H	Module hors Circulation	<ul style="list-style-type: none">• Découvrir le véhicule et ses caractéristiques.
3	3 H	Module en circulation	<ul style="list-style-type: none">• Adapter votre vitesse aux conditions de circulation et aux autres usagers de la route (en et hors agglomération).

À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école. En cas d'invalidation ou d'annulation du permis de conduire, la formation suivie reste acquise.

IV - PROGRAMME DE FORMATION POUR LES CATEGORIES A1 / A2 / A

OBJECTIFS

- Être capable en toute sécurité de conduire et manœuvrer une motocyclette de façon responsable et sans mettre sa sécurité et celle des autres en danger (maximum 125 cm³ pour la catégorie A1).
- Être capable de maîtriser les compétences relatives au programme en termes de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

Toute personne voulant se former à la conduite d'une motocyclette.

A1	A2	A	
<ul style="list-style-type: none">• Motocyclettes avec ou sans side-car :<ul style="list-style-type: none">- cylindrée max : 125 cm³,- puissance max : 11 kW- rapport Puissance/Poids : ≤ à 0,1 kW/kg.• Tricycles à moteur : puissance ≤ à 15 kW.	<ul style="list-style-type: none">• Motocyclettes avec ou sans side-car :<ul style="list-style-type: none">- puissance ≤ à 35 kW- rapport Puissance/Poids : ≤ 0,2 kW/kg. La puissance ne peut résulter du bridage d'un véhicule développant plus de 70 kW.	Pour obtenir la catégorie A : Obligation d'être titulaire de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans et d'avoir suivi une formation de 7 heures	
		Moto avec ou sans side-car	Tricycles à moteur: puissance > 15 kW
16 ANS	18 ANS	20 ANS	21 ANS

Bon à savoir :

- si vous possédez le permis A2 depuis 2 ans, il est possible de passer le permis A dès 20 ans
- Depuis le 1^{er} janvier 2011, les **titulaires du permis B peuvent obtenir le permis A1** après une **formation de 7 h** comprenant 2 h de théorie, 2 h de pratique sur plateau et 3 h de conduite en circulation réelle.

QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Enseignants titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R.) et de la MENTION DEUX ROUES

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Salle de cours équipée de moyens multimédias.
- Véhicules de la catégorie motocyclette adaptés à l'enseignement.
- Fiche de suivi et livret d'apprentissage.
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques. (Prépa code moto – code moto)

EFFECTIFS

Leçons théoriques (code de la route et sécurité routière) collectives
Leçons pratiques pouvant être collective avec un véhicule par élève

PROGRAMME cf PJ détails des compétences REMC /MATRICE GDE

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route.

Atteindre et valider les 4 compétences du programme de formation du permis A1 A2 A,

Construit en relation avec le Référentiel pour l'Education à une mobilité Citoyenne (REMC) et la matrice GDE

Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation.	<ul style="list-style-type: none">• Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard• Connaître la conception de la moto et ses principaux organes• Maîtriser et déplacer la machine sans l'aide du moteur• Adopter une position de conduite sécuritaire• Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances• Monter et rétrograder les rapports de vitesse• Maîtriser la réalisation du freinage• Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité• Tenir l'équilibre sans et avec passager• Maîtriser les techniques d'inclinaison• réaliser un freinage d'urgence
Appréhender la route Et circuler dans des conditions normales	<ul style="list-style-type: none">• Connaître et respecter les règles de circulation• Rechercher la signalisation et les indices utiles• Positionner le véhicule sur la chaussée• Adapter l'allure aux situations• Etre en mesure de s'arrêter, stationner et de repartir en sécurité• Tourner à droite et à gauche• Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité• Franchir les ronds-points et carrefours à sens giratoire
Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	<ul style="list-style-type: none">• Evaluer et maintenir les distances de sécurité• Croiser, dépasser, être dépassé• Négocier les virages de la façon le plus sécurisante• Communiquer avec les autres usagers• Connaître les caractéristiques des autres usagers et se comporter avec courtoisie à leur égard• Connaître les particularités des véhicules lourds et savoir se rendre visible• S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide• Conduire dans une file de véhicule• Connaître les règles relatives à la circulation inter-files• Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites• Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...
Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique	<ul style="list-style-type: none">• Suivre un itinéraire de manière autonome• Préparer et effectuer un trajet en autonomie• Connaître les principaux facteurs de risque• Connaître les comportements à adopter en cas d'accident: Protéger, Alerter, Secourir• Connaître les différents dispositifs d'aide à la conduite• Avoir des notions sur l'entretien et le dépannage de la motocyclette• Pratiquer l'éco-conduite

LA FORMATION THÉORIQUE

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur. Les cours sont dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité. L'entraînement au code peut être suivi dans les locaux de l'école de conduite avec un support média ou avec un enseignant ou via Internet.

La formation théorique porte sur les thématiques suivantes :

- Dispositions légales en matière de circulation routière.
- Le conducteur.
- La route.
- Les autres usagers de la route.
- Réglementation générale et divers.
- Éléments mécaniques liés à la sécurité.
- Équipements de protection et autres éléments de sécurité.
- Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

Évaluations continues et de synthèse correspondant aux contenus du Référentiel d'Éducation pour une Mobilité Citoyenne (REMC)

- Épreuve pratique de l'examen du Permis de conduire de la catégorie A1 ou A2: à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux.

SANCTION VISÉE

- Permis de conduire de la catégorie A1 ou A2

Pour obtenir la catégorie A : accessible au bout de 2 ans de permis A2 et après avoir suivi une formation de 7 h à l'auto-école

DURÉE DE LA FORMATION

- Obligation légale : 20h de formation théorique et 20 h de formation pratique
- Déterminée lors de l'évaluation de départ puis adaptée si nécessaire en fonction de l'évolution de l'apprentissage de la personne

LES ÉPREUVES DES PERMIS A1 ET A2

LES ÉPREUVES DU PERMIS	
ETM	<ul style="list-style-type: none">• 40 questions dont 10 en vidéo : 35 bonnes réponses pour obtenir le code.• Valable 5 ans ou 5 épreuves
Épreuves hors circulation*	<ul style="list-style-type: none">• Exercices à allure réduite<ul style="list-style-type: none">• Un exercice sans l'aide du moteur, dit « poussette » qui consiste à déplacer la moto en marche avant et en marche arrière, entre 2 portes.• Un exercice de slalom à faible vitesse entre des portes et des piquets. Une partie de l'exercice est chronométrée.• Un exercice à faible vitesse avec la prise en charge d'un passager.
	<ul style="list-style-type: none">• Exercices à allure plus élevée.<ul style="list-style-type: none">• Un exercice de freinage qui consiste en un aller-retour à une vitesse déterminée (radar) et se termine par un freinage, dont l'arrêt peut varier si la piste est sèche ou humide.• Un exercice de slalom et évitement qui consiste en un slalom entre les portes, à une vitesse déterminée (radar) et se termine par un évitement, puis un freinage.
Épreuve en circulation	<ul style="list-style-type: none">• Des parcours les plus variés possibles.• Conduite autonome durant 5 minutes.• Arrêt et redémarrage hors circulation.• Évaluation de la trajectoire de sécurité.

V - PROGRAMME DE FORMATION 7H A2 VERS A

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite.

QUAND PUIS-JE SUIVRE LA FORMATION ?

La formation peut être suivie trois mois avant la date anniversaire des deux ans d'obtention de la catégorie A2 du permis de conduire.

CARACTÉRISTIQUES

FORMATION DISPENSÉE	
Véhicule utilisé	<p>Catégorie A (véhicule à deux roues) :</p> <ul style="list-style-type: none">• puissance minimale de 50 kW• cylindrée minimale de 595 cm³ pour un moteur à combustion interne• rapport puissance/poids supérieur ou égal à 0,25 kw/kg pour un moteur électrique• poids à vide minimum de 175 kilogrammes• équipé d'une selle biplace et de deux rétroviseurs homologués <p>L'utilisation d'un véhicule d'une puissance minimale de 40 kw et/ou D'un poids à vide inférieur à 175 kilogrammes est autorisée jusqu'au 31 décembre 2018. Pendant la séquence hors circulation, chaque élève doit disposer d'une motocyclette. Pour la séquence en circulation, une seule motocyclette est utilisée. L'enseignant conduit le véhicule suiveur, en liaison radio avec l'élève conducteur de la moto. Au maximum trois autres élèves en situation d'écoute pédagogique peuvent être dans ce véhicule suiveur</p>
Enseignement	<ul style="list-style-type: none">• La formation dure 7 heures, quel que soit le nombre d'élèves.• La formation est dispensée par un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie A en cours de validité.• La formation est composée d'une séquence théorique et de deux séquences pratiques (hors circulation et en circulation).• La séquence en circulation comprend des phases d'écoute pédagogique et s'effectue avec un maximum de quatre élèves

LA FORMATION DE 7 HEURES

LE PROGRAMME DE FORMATION			
Séquences	Durée	Intitulé	Contenu
1	2 H	Théorie	<ul style="list-style-type: none">• Statistiques de l'accidentalité routière et de celles spécifiques à la conduite des motocyclettes.• Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des motocyclettes.• Explication et échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse.• Explication et échanges sur les raisons du caractère indispensable du port des équipements de protection.• Conduite et produits psychoactifs

2	2 H	Maniabilité hors circulation	S'adapter à un nouveau véhicule et comprendre la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses. Explications et travail sur : • les situations de changements de direction à droite et à gauche, • le freinage, • les techniques d'inclinaison.
3	3 H	Circulation et clôture de la formation	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un audit de la conduite du ou des élèves, principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action : chaque élève effectue 30 minutes au minimum de conduite, puis 10 minutes sont consacrées au bilan de sa prestation. • Clôture de la formation (20 minutes), échanges et bilan

À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école. Elle ne permet de conduire un véhicule de la catégorie A qu'à compter du jour où vous êtes en possession du titre de conduite définitif.

VI - PROGRAMME DE FORMATION A LA CATEGORIE AM



DUREE DE LA FORMATION

La formation dure 8 heures minimum. Elle doit se dérouler sur 2 jours minimum et ne peut excéder 4 heures par jour.

QUESTIONNAIRE PREALABLE A LA FORMATION

L'élève doit obligatoirement posséder un livret de formation

Avant l'entrée en formation, l'élève doit répondre à un questionnaire préalable à la formation. Ce questionnaire lui permet de réfléchir à son objectif, de faire le point sur l'état de ses connaissances ainsi que sur le regard qu'il porte sur la conduite et la sécurité routière. Il permet à l'enseignant d'adapter son enseignement aux besoins de l'élève.

ÉQUIPEMENT PENDANT LA FORMATION

Pour suivre la formation au permis AM, un équipement réglementaire est obligatoire : casque et gants homologués, chaussures montantes, blouson et pantalon résistant.

BIEN COMPRENDRE LE PERMIS AM			
	Cyclomoteur		Quadricycle léger
ÂGES	14 ans		14 ans
NOMBRE DE ROUES	2 roues	3 roues	4 roues
DEFINITION	L1e	L2e	L6e
VITESSE	≤ 45 km/h		
CYLINDREE +OU PUISSANCE	50 cm ³ ou 4 kW		
POIDS A VIDE			< 350 kg
RESTRICTION	-	Code 79.02 porté sur le permis : limite aux véhicules de la catégorie AM à trois roues ou de type quadricycle léger	

LA FORMATION DE 8 HEURES MINIMUM

LE PROGRAMME DE FORMATION			
SEQUENCE	DUREE	INTITULE	CONTENU
1	30 minutes	Echanges sur les représentations individuelles autour de la conduite	<ul style="list-style-type: none">• Permet à l'enseignant de mieux connaître l'élève.• Facilite les échanges sur le respect des règles, les grandes thématiques de sécurité routière et sur les comportements.
2	Minimum 1 h	Formation à la conduite hors circulation	<ul style="list-style-type: none">• Permet l'acquisition des connaissances et compétences suivantes :<ul style="list-style-type: none">• les équipements et leurs rôle;• la connaissance des principaux organes• du véhicule ; la maîtrise technique• du véhicule hors circulation.
3	30 minutes	Apports théoriques (code de la route)	Permet l'acquisition ou le rappel de connaissances nécessaires et indispensables avant la séquence de formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation.
4	minimum 3 h	Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique.	<ul style="list-style-type: none">• Permet l'acquisition des connaissances et compétences suivantes :<ul style="list-style-type: none">• démarrer et s'insérer ; ralentir et s'arrêter ; stationner ;• rechercher les indices utiles ;• franchir les intersections ; changer de direction
5	minimum 1 h	Sensibilisation aux risques	Cette séquence clôture la formation et se déroule en présence d'un parent de l'élève mineur. Elle permet d'informer, de conseiller, de sensibiliser et de responsabiliser sur les enjeux de la conduite et sur les compétences Travaillées durant la formation. En fonction des profils identifiés, quatre thématiques sont traitées

À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école. Elle permet de conduire un véhicule de la catégorie AM pendant une durée de quatre mois à compter de la date de sa délivrance, sur le territoire national. Au-delà de ce délai, vous devez être titulaire du permis AM.

NB : La durée totale de la formation à la conduite des séquences 2 et 4 est de 6 heures au moins. Elle est adaptée au niveau de l'élève et répartie de la façon suivante : « -la séquence 2 portant sur la formation à la conduite hors circulation est d'une durée minimale d'une heure ; «-la séquence 4 portant sur la formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique est d'une durée minimale de trois heures. »

VII- FORMATION THEORIQUE

Lors de la formation théorique communément appelée formation au « code de la route », l'élève suivra des cours portant sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur celle des bons comportements du conducteur.

Les thèmes abordés sont les suivants :

- Le conducteur
- Les autres usagers de la route
- La responsabilité (porter secours, réglementations générales et diverses)
- Les éléments mécaniques et sécurité
- Les équipements de sécurité des véhicules
- Les précautions à l'égard des occupants
- Les principales règles de circulation routière
- La route
- L'environnement

La formation théorique peut se faire soit en formation présentielle, à distance ou mixte au libre choix du stagiaire. En présentiel, la formation se déroule à l'autoécole aux horaires d'ouverture du bureau. Il s'agit de séries de test corrigées et expliquées par un enseignant de la conduite. A distance, le stagiaire a un accès à notre plateforme internet, il peut s'entraîner à n'importe quel moment. Un suivi de sa progression est réalisé par l'autoécole. Il peut contacter l'autoécole pour n'importe quelles questions concernant la formation. Il peut aussi compléter sa formation à distance lorsqu'il en éprouve le besoin par des séries corrigées par un enseignant à l'autoécole afin de pouvoir échanger en direct avec un enseignant.

Des cours théoriques en présentiel sont également proposés pour couvrir différents thèmes importants tels que : l'alcool et les drogues, la vitesse, la fatigue, la sécurité... Ces cours sont présentés par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

Les horaires des cours sont affichés sur notre site et au sein de l'école de conduite.